

Date de transmission de l'acte: 17/03/2025

Date de réception de l'AR: 17/03/2025

066-246600415-DE\_026\_2025-DE

AGEDI

Communauté de Communes  
**Roussillon Conflent**  
Multiplions nos énergies

# EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

<b>OBJET :</b>  <b>CESSION DES LOTS 12, 13,14 SUR LA ZAE L'ERMITA A ILLE SUR TET</b>	<b>Nombre de Conseillers : 35</b> <b>En exercice : 35</b> <b>Présents : 28</b> <b>Votants : 31</b> <b>Délib. n°6– 05/03/2025</b>
	Certifié exécutoire Transmis à la Sous Préfecture de Prades le Par porteur Publié le Notifié le

**L'an deux mille vingt-cinq, le 05 mars**, le Conseil de la Communauté de communes Roussillon Conflent regroupant les Communes de Bélesta, Boule d'Amont, Bouleternère, Casefabre, Corbère, Corbère les Cabanes, Glorianes, Ille sur Têt, Millas, Montalba le Château, Néfiach, Prunet et Belpuig, Rodès, St Féliu d'Amont, Saint-Michel de Llotès, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, sur la Commune de Ille sur Têt, salle la Catalane sous la présidence de Marc BIANCHINI.

Date de la convocation : le mercredi 26 février 2025

**Présents** : ALESSANDRIA Annabelle (T), AYMERICH Claude (T), BAPTISTE Florence (T), BIANCHINI Marc (T), BOHER Monique (T), BONACAZE Benoit (T), BONMARTEL Jonathan (T), BOTEVOL Claudine (T), BOURNIOLE Frédéric (T), COSTE Claude (T), DOMENECH Alain (T), ESCALAIS-VERGNETTES Nathalie (T), GARSAU Jacques (T), HARIBOU Ali (T), LOPEZ Raphaël (T), MARTINEZ Marie (T), METLAINE Naïma (T), MORAGAS Nathan (T), NOGUES Dominique (T), OLIVE Robert (T), PARRILLA Jérôme (T), PETIT Vivien (T), POUDADE Danielle (T), SILVESTRE Joseph (T), SOLER Gérard (T), SOLERE Jean-Claude (T), SURJUS Monique (T), TRAFI Pascal (T).

**Absents excusés** : CHAZALMARTIN Frédérique (T), DRAGUÉ Céline (T), LECOINNET Jean-Philippe (T), VIDAL Sylvie (T).

**Absents ayant donné pouvoir** : FORASTE Guy (T) à GARSAU Jacques (T), PAGES Caroline (T) à ALESSANDRIA Annabelle (T), VILA Patrice (T) à TRAFI Pascal (T).

**MORAGAS Nathan a été nommé secrétaire de séance.**

Date de transmission de l'acte: 17/03/2025  
Date de réception de l'AR: 17/03/2025

VU le Code général des Collectivités Territoriales,  
066-246600415-DE, 026\_2025-DE  
L'ERMITA, située sur la commune d'Ille sur Têt, SPL PO AMENAGEMENT  
AGEDI concessionnaire pour le compte de la Communauté de communes Roussillon Conflent nous notifie l'offre d'acquisition reçue pour un terrain de cet aménagement par un courrier reçu en date du 14 février 2025.

À savoir :

N° LOT	Surface	Attributaire	Prix HT / TTC	Activité
Lot 12	1795	Commune d'Ille sur Têt	433 229€ TTC	Construction d'une salle de mariage
Lot 13	1875			
Lot 14	1338			
Ensemble	5008m <sup>2</sup>			

Conformément à l'article 12.2 du contrat de concession, le Conseil communautaire doit se décider sous quinzaine à réception du courrier de SPL PO AMENAGEMENT quant à l'accord sur la cession de ces lots dans les conditions ci-dessus indiquées.

**Après en avoir délibéré, par 17 voix contre, 4 abstentions et 10 voix pour  
Le Conseil communautaire,**

**SE PRONONCE** défavorablement sur la cession de ces lots dans les conditions ci-dessus indiquées.

Fait et délibéré à Ille sur Têt, les jours, mois, et an que dessus.

Pour extrait certifié conforme,

**Le Président  
Marc BIANCHINI**

